

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 15
Présents 13
Votants..... 15
Pour 15 Contre : -
Abstention -

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022/35
Séance du 15 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 septembre à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09 septembre 2022.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, M. Julien DAGRON, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER.

Absents excusés : Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Elodie CHOQUET), Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU),

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire.

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.

Monsieur le Maire propose de revoir le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il rappelle les termes du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public sur la base de la redevance 2002 avec un taux de revalorisation de 44,58 %, soit un montant de **221 €** pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ce montant.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 15 septembre 2022
Au registre sont les signatures.

Le Maire,


Francis THOMASSON



Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le : **29 SEP. 2022**
Publication le : **29 SEP. 2022**